

Action collective ÉCO-CONCEPTION



Vous souhaitez
inscrire votre
entreprise dans
une démarche de
développement
durable, développer
un produit ou une
gamme de produits
éco-conçus et
avez besoin d'un
financement ?

La **DIRECCTE** et **RESCOLL** se sont associés dans une démarche collective d'éco-conception dans l'objectif de permettre à 10 PME de la région Aquitaine de mieux intégrer l'environnement dans leur processus de conception.

Ces entreprises peuvent bénéficier d'une prestation de conseil technique, environnemental et réglementaire aidée par la DIRECCTE et réalisée par Rescoll, et renforcer ainsi leur compétitivité en s'insérant sur le marché porteur des produits éco-conçus.

Dans le cadre de cette prestation, Rescoll peut vous accompagner pour :

- la réalisation d'une évaluation environnementale grâce, par exemple, à la méthodologie d'Analyse de cycle de vie (ACV) qui vous permettra de valider sur le plan environnemental la conception d'un éco-produit.
- la recherche de solutions techniques plus respectueuses de l'environnement dans le domaine des matériaux (adhésifs, polymères, composites, chimie verte, vernis, peintures) pour la réalisation du cahier des charges, la formulation ou encore la mise en œuvre industrielle.

Rescoll a désormais plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de l'éco-conception et le développement de produits innovants dans des domaines divers (automobile, aéronautique, ameublement...) et est à l'origine de nombreux produits éco-conçus.

Références

Fiat Auto, Saint Gobain Glass, Greenfix, Sokoia, Marquet, Omnibadge, Ciron, Schneider Electric, Essilor, Copla, Plastic Omnium Auto Exterior, ACS, Ressource, SAFT, Allepunta...

À qui s'adresse cette offre ?

Aux PMI au sens européen du terme*
Aux entreprises de la région Aquitaine

Dans quel délais ?

Les projets devront être achevés avant le 31 décembre 2011.

Quel financement ?

Les entreprises bénéficiaires du programme s'engagent à mettre en œuvre des moyens matériels et/ou humains en interne pour un montant minimal de 10 000 € HT (attestation justificative des coûts signée par le gérant à fournir à la DIRECCTE), elles bénéficieront de prestations Rescoll à hauteur de 22 542 € HT dont 70% subventionnés par la DIRECCTE.

Votre entreprise paye, pour l'ensemble des prestations, le montant de 6 800 € HT (montant maximum calculé au prorata de la participation de l'entreprise).

Ce montant est 100% éligible au Crédit Impôt Recherche.

** Entreprise de moins de 250 salariés déclarant soit un CA annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elle doit être indépendante, c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25% par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.*

Rescoll

8 allée Geoffroy de Saint Hilaire
33600 Pessac
tél. 05 47 74 69 00
fax 05 47 74 80 13

www.rescoll.fr

www.greenmaterials.fr

www.rescoll.fr/blog/

contact

greenmaterials@rescoll.eu



Accréditation N°1-1995.
Portée disponible sur www.cofrac.fr

